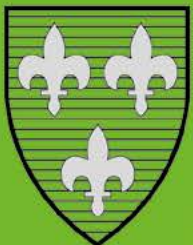
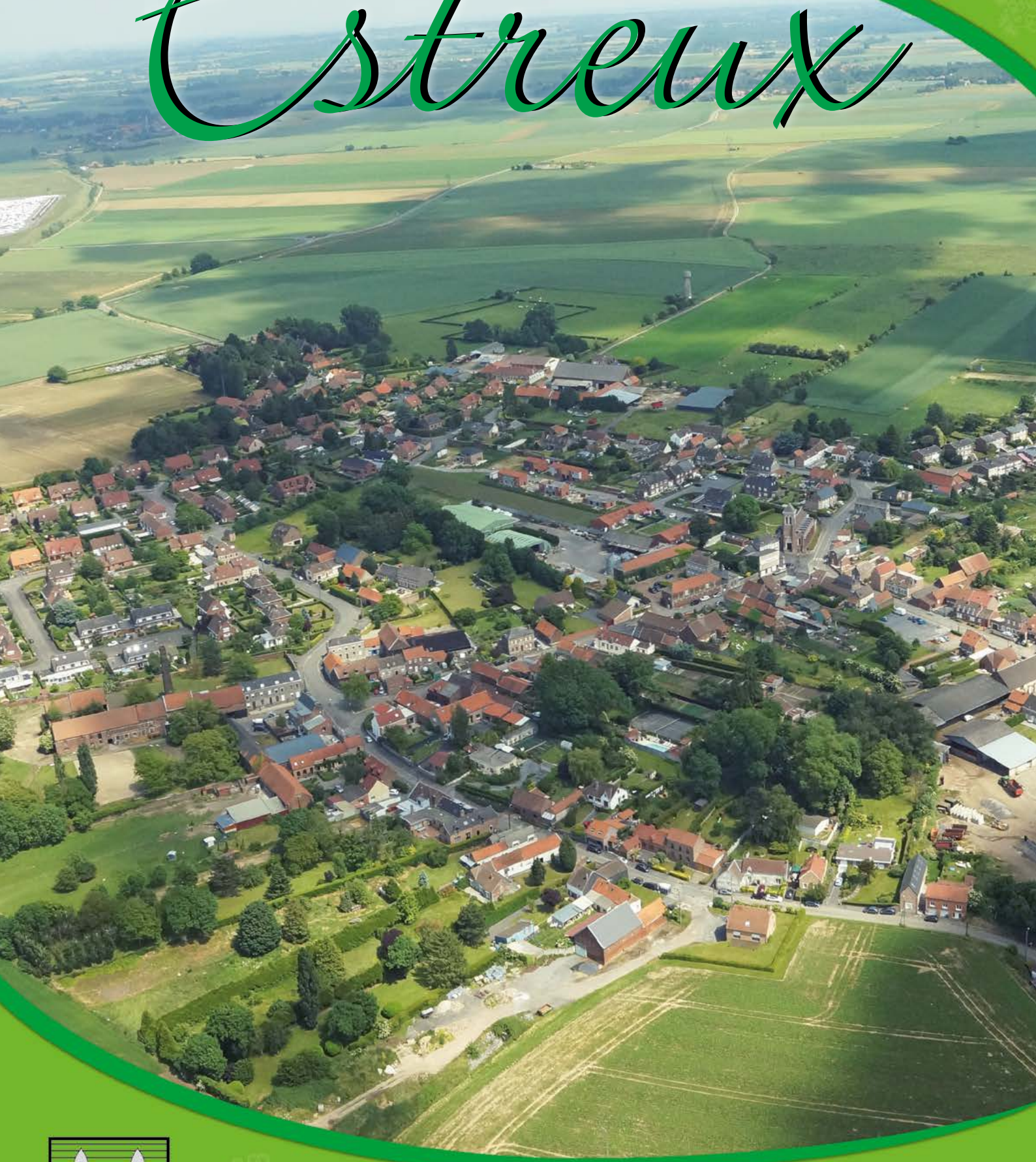
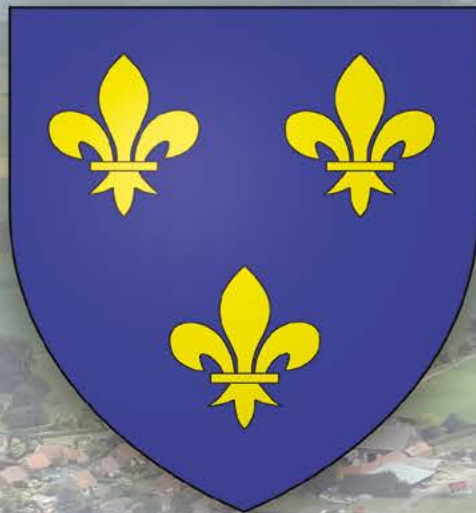


Estreux



Bulletin Municipal
JANVIER 2022 N°131



Nous contacter :

Tel : 03.27.25.84.29
mairie-estreux@wanadoo.fr
www.estreux.fr

Nous trouver :

29 rue Jean Jaurès
59990 ESTREUX

Les horaires :

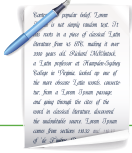
Du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00

Retrouvez sur votre smartphone toutes les informations de votre commune via les applications :



Application téléchargeable sur :





Le Mot du Maire

Chères Estreusiennes, Chers Estreusiens

En ce début d'année très agitée par les vagues épidémiques successives et les contraintes de tous les jours, je dois tout d'abord vous faire part de mon mécontentement à l'égard de certaines personnes qui se sont permis de faire circuler sur les réseaux sociaux, parfois anonymement des informations fausses au sujet de la vie de la commune.

Il me revient de ne pas passer sous silence de telles dérives et de vous appeler une fois encore à la vigilance sur vos sources d'information.

Heureusement, il y a en contrepartie des choses positives à annoncer comme vous le verrez ci-après. Nous avons maintenu les animations habituelles de fin d'année en les adaptant, pour les enfants, spectacles et friandises, pour les aînés, 238 repas en portage à domicile et remise de 204 cadeaux de Noël, le tout pour environ 15 000 €, uniquement pour les plus de 60 ans.

Quant au marché de la Place du Bosquet, sa fréquence change; il se tiendra une seule fois par mois à partir de janvier.

Nous avons déjà évoqué précédemment qu'une réflexion était entamée sur le devenir de la salle Saint Martin. Le terrain étant communal, une micro-crèche y sera construite après démolition des bâtiments existants.

En effet, au rajeunissement de la moyenne d'âge de la population du village, s'ajoute le fait que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a prévu une zone constructible avec maisons individuelles et locatives, ce qui créera des besoins nouveaux.

Ces deux projets qui pourraient se coordonner, font l'objet d'études de faisabilité sans que, pour l'instant, un calendrier soit définitivement établi.

Comme nous l'avons toujours fait, nous surveillons de près les finances communales sans lesquelles les équipements du village ne pourraient plus progresser. À ce titre, nous envisageons le remplacement en plusieurs fois d'une partie de l'éclairage public qui a plus de vingt ans, par des leds. L'économie prévisible devrait en amortir une partie du financement.

Vous voyez qu'au-delà des critiques injustifiées, Estreux évolue et se développe.

En ce début d'année, je me fais l'interprète de mes collègues conseillères et conseillers municipaux, pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour 2022.

Le Maire,
Monsieur Maurice Hennebert

1. DÉLIBÉRATION : ACQUISITION DE LA CHAPELLE CHEMIN DES MARTYRS POUR L'EURO SYMBOLIQUE.

M. le Maire soumet à l'avis du C.M. la proposition d'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles sises rue Maurice Thorez.

La parcelle Section U, numéro 93, d'une surface de 0 a 54 ca sur laquelle est érigée une chapelle dénommée « Chapelle Miséricorde » en état de délabrement.

La parcelle Section U, numéro 1303 d'une surface de 0a 24 ca.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- Émet un avis favorable à l'acquisition des parcelles sus-désignées pour l'Euro symbolique.
- 2- Confie l'opération à Maître POYER, notaire à Saint Saulve.
- 3- Autorise M. Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement M^{me} Théolat, 1^{ère} adjointe à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION : PROJET SUR LE TEMPS DE TRAVAIL – LOI N° 2019-828 DU 6 AOÛT 2019 POUR LES 1607 HEURES.

M. le Maire informe le C.M. qu'il y a lieu, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, de redéfinir, dans les conditions fixées par l'article 7 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 les règles relatives au temps de travail des agents.

Il est nécessaire de renouveler la délibération d'application des 1607 heures de travail annuel, soit 35 heures hebdomadaires et 5 semaines de congés payés.

Adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION : CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO CRÈCHE, RUE ABBÉ DELBECQUE.

Dans le cadre du marché à procédure adaptée et après analyse des candidatures de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une micro-crèche à Estreux, 3 cabinets d'architecte ont répondu à l'offre du marché :

- CREDO, 24 quater rue de Wattignies 59000 LILLE.
- ATW, 13 rue des Molettes 59286 ROOST-WARENDIN.
- SAKARIBA, 62 rue Milhomme 59300 VALENCIENNES.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le Cabinet d'Architecte SAKARIBA dont l'offre est la mieux disante.

- Autorise M. Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement M^{me} Théolat, 1^{ère} adjointe à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Dit que les crédits nécessaires à l'exécution de la création d'une micro crèche seront inscrits au budget communal 2021 et reconduits dans les budgets ultérieurs en tant que de besoin.

Adopté à l'unanimité.

4. DÉLIBÉRATION : RETRAIT DE MEMBRES ADHÉRENTS DU SIDEN-SIAN.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de retrait de plusieurs communes et communautés de communes du syndicat SIDEN-SIAN dans diverses compétences.

Adopté à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION : NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN-SIAN.

Comités syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION : FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION POUR L'ENFANCE RURALE (APER).

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention annuelle de fonctionnement de l'Association Pour l'Enfance Rurale pour un montant total de 74 160,02€ pour 2021.

Adopté à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION : APPROBATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

Conformément aux dispositions du Code général des Impôts, le conseil Communautaire du 10 avril 2015 a institué une commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2021-2026.

La commission a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

Il est proposé au conseil Municipal de nommer à la CLETC M. Maurice Hennebert, Maire et M^{me} Josée Théolat, en tant que commissaires titulaires.

Adopté à l'unanimité.

8. DÉLIBÉRATION : ADHÉSION AU SERVICE COMMUN MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE.

Après examen, Le C.M. décide :

- d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols (ADS) mis en place par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention, qui précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement du service commun d'instruction ADS et les rôles et obligations respectifs de la communauté d'Agglomération et de la commune, le montant du coût annuel du service déterminé forfaitairement par Valenciennes Métropole s'élève à 1 505€.

Adopté à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION : PPRI – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION.

M. le Maire informe le conseil qu'une enquête publique se déroulera du 18 octobre au 22 novembre 2021.

Le PPRI est un document valant servitude d'utilité publique ayant pour objectif de délimiter les zones exposées au risque d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement des eaux pluviales sur le bassin versant.

Il va définir les règles pour tous les types de constructions et aménagements pour chaque zone et détermine les mesures de prévention, protection et sauvegarde des personnes, des biens et des activités dans ces zones.

Adopté à l'unanimité.





Compte-rendu
du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION : DEMANDE AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT DE LA SUBVENTION DETR (DOTATION ÉQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX) POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRÈCHE.

M. Le Maire rappelle le projet de construction de la micro-crèche ayant fait l'objet d'une étude dont le coût prévisionnel s'élève à 929 940,41€ H.T. soit 1 115 928,49€ T.T.C.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le commencement des travaux est envisagé courant 1^{er} semestre 2022.

M. le Maire demande au C.M. l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention DETR 2022 auprès de l'État.

Après délibéré, le C.M. :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Sollicite l'attribution de la DETR 2022
- Dit que ces travaux seront inscrits au BP 2022-opération 33
- Autorise M. HENNEBERT, Maire ou en cas d'empêchement M^{me} THEOLAT, 1^{ère} adjointe, à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : NOMINATION DES MEMBRES POUR L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'ESTREUX.

Conformément aux dispositions de l'Art R 1333 du code Rural, il convient de renouveler les membres du Bureau de l'AFR arrivé au terme de son mandat.

Après délibéré, le C.M. désigne 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement et répondant aux conditions fixées par le premier alinéa de l'Art R 121-18, les 3 premiers seront titulaires, les 2 autres suppléants.

1. Membre de droit : Maurice Hennebert, Maire d'Estreux
2. Membres titulaires :
 - DESWEZ François, 39 rue Jean Jaurès
 - MORELLE Hugues, 18 Bis rue Maurice Thorez
 - HENNEBERT Olivier, 16 rue Jean Jaurès
3. Membres suppléants
 - SCOUP Alexandre, 2 A, route de Curgies à Sebourg
 - COULON Xavier, 9 chemin du bois du Chapitre à Quarouble

M. Morelle Hugues n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : RÉVISION DE LA TARIFICATION POUR LES EMPLACEMENTS AU CIMETIÈRE D'ESTREUX : ESTREUSIENS, EXTÉRIEURS.

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération du 12/10/2020 concernant la tarification des emplacements au cimetière. Puis il évoque que plusieurs demandes de concessions ont été formulées par des personnes ne résidant pas dans la commune d'Estreux.

Après délibéré, le C.M. décide de fixer à compter de ce jour, les tarifs ci-après :

Tarifs de concessions au M2 :	ESTREUSIENS	EXTÉRIEURS
Concession perpétuelle	155.00€	310.00€
Occupation caveau provisoire. Dans les 15 jours.	20.00€	40.00€
du 16 ^{ème} au 31 ^{ème} (par jour)	2.00€	4.00€
du 32 ^{ème} au 61 ^{ème} (par jour)	4.00€	8.00€
COLUMBARIUM Concession trentenaire	700.00€	1000.00€
Ouverture de case	55.00€	70.00€
CAVURNE (4 places) Concession perpétuelle	300.00€	600.00€

DÉLIBÉRATION : LA LOI EGALIM RESTAURATION SCOLAIRE.

Pour faire suite à la mise en place de la Loi EGALIM à compter du 1^{er} janvier 2022 et la révision des tarifs par la société API restauration à Thiant, M. Le Maire présente au C.M. les nouveaux tarifs pour la restauration scolaire :

Le repas enfant passe de 3.01€ à 3.05€ H.T. soit 3.22€ T.T.C.

Le repas adulte (scolaire) est 3.79€ H.T. soit 3.99€ T.T.C.

Après délibéré, le C.M. décide de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix du ticket de cantine.

Celui-ci restera donc à 3.40€ (service compris).

De même, il n'y aura pas d'augmentation du ticket de garderie, il restera à 1.50€ par jour.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : SUPPRESSION DE LA RÉGIE BIBLIOTHÈQUE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022.

M. Le Maire rappelle la délibération du 23/07/1996 concernant l'institution d'une régie de recettes pour l'adhésion à la bibliothèque municipale.

Puis il propose de supprimer cette régie à la demande de la trésorerie de Valenciennes, en raison du faible fonctionnement de celle-ci : ce service sera désormais gratuit à l'ensemble de la population d'Estreux.

Le C.M. après en avoir délibéré, décide la suppression de la régie de recettes pour la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : DONNANT POUVOIR AU MAIRE OU AU 1^{ER} ADJOINT POUR LE BAIL COMMERCIAL CONCERNANT LA MAISON MÉDICALE AUPRÈS DE L'ÉTUDE GAUSSIN NOTAIRE DU VILLAGE.

M. Le Maire indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation au Maire ou en cas d'empêchement à la 1^{ère} adjointe, M^{me} Josée THEOLAT, de signer le bail professionnel de location d'un bâtiment situé 13 rue Jean Jaurès 59990 Estreux, pour le cabinet médical.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code du Commerce,
- Vu le projet de bail commercial présenté,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. Maurice Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement M^{me} Josée Théolat, 1^{ère} adjointe, à signer le bail commercial et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées, à intervenir avec l'Étude Gaussin et Fauvarque sise 2 Route de Bavay 59144 Jenlain.

- Dit que les locaux donnés à bail, sont situés 13 rue Jean Jaurès 59990 Estreux, dont la parcelle est cadastrée section U 1255.

- Précise que le montant du loyer mensuel est fixé à 11 € le m² et révisable au 1^{er} Janvier de l'année suivante.

3 cabinets sont disponibles à la Maison Médicale :

- Le cabinet 1 a une superficie de 13 m².
- Le cabinet 2 a une superficie de 15 m².
- Le cabinet 3 a une superficie de 23 m².

Les mensualités seront versées à l'étude Gaussin et Fauvarque de Jenlain

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : SUR LA DURÉE LÉGALE DU TEMPS DE TRAVAIL.

Suite au projet de délibération 24 du 4 Octobre 2021 concernant le temps de Travail et vu l'avis CTPI du Vendredi 3 Décembre 2021,

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, de redéfinir, dans les conditions fixées à l'article 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les règles relatives au temps de travail des agents.

Il est nécessaire de renouveler la délibération d'application des 1 607 Heures de travail annuel, soit 35 heures hebdomadaires et 5 semaines de congés payés.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : AVEC LA CAF AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIF

ET DE FINANCEMENT AFIN DE GARANTIR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ÉQUIPEMENTS CONCERNES. (MISE À JOUR).

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement, avant le 31/03/2021, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2019 et géré par la collectivité.

Le Conseil Municipal s'engage à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale avant le 31/12/2020

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR L'ÉTUDE SURVEILLÉE RATTACHÉE À LA RÉGIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE.

Article 1 : Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement de l'étude surveillée.

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie d'ESTREUX

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants : Cantine, Garderie et Études surveillées

Article 4 : Les recettes sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : chèques bancaires et postaux exclusivement.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : PROCESSUS POUR L'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE ENTRE VALENCIENNES MÉTROPOLE ET LA COMMUNE D'ESTREUX.

Une convention de prestation de service mutualisé de conseil en énergie entre Valenciennes Métropole et la commune d'Estreux est élaborée.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal réuni le 9 Décembre 2021 :

- D'approuver la convention de prestation de service régissant les modalités de la coopération et les missions de conseil en énergie entre Valenciennes Métropole et la commune d'ESTREUX,

- D'autoriser Monsieur le Maire, M. Maurice HENNEBERT, ou son représentant à signer la convention de prestation de service jointe et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- De prévoir les crédits nécessaires au budget.

Adopté à l'unanimité.



Remise des dictionnaires aux futurs collégiens

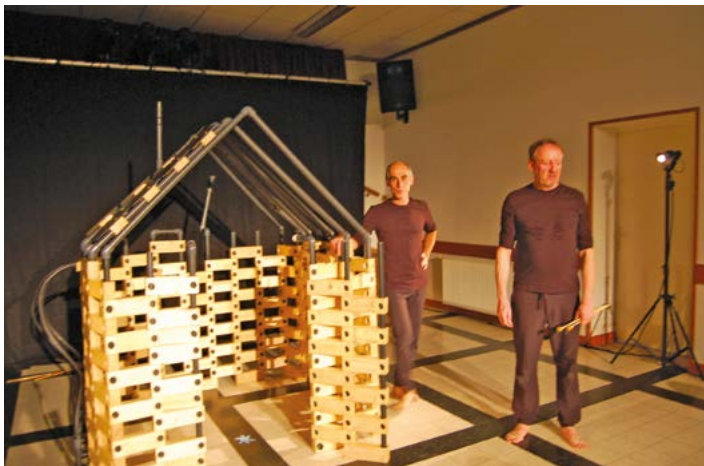
9 élèves de CM2 ont reçu les dictionnaires offerts par la Municipalité en présence de leurs enseignantes, Mesdames Mattart et Delobelle. Nous leur souhaitons entière réussite dans la suite de leurs études.



Théâtre avec l'Espace Barbara

La Municipalité a offert deux spectacles aux écoliers d'Estreux dans le cadre du Festival jeune public de Pépite Forêt,

- KOT BAÏOUN pour les classes élémentaires : « Histoires comme chat ! » par la Futaie qui est une compagnie de spectacle vivant fondée en 2021 par Carole Le Sone et Gabrielle Hanne. Inspiré d'un conte russe, KOT Baïoun est le chat de Baba Yaga, un personnage surnaturel qui a un double pouvoir... en racontant des histoires captivantes, il sait endormir ses victimes avant de les dévorer mais sa rencontre avec Ivan Tsarévitch, Prince des contes russes, (souffrant de mélancolie), va changer le cours de l'histoire...
- LES FRÈRES BRICOLO par la Waide Cie pour les maternelles : ce sont de joyeux constructeurs qui inventent des bâtisses à base de briques et de brocs musicales. Au beau milieu d'une construction en perpétuel mouvement, dans un univers sonore à l'architecture surprenante, ils se jouent des murs, dansent avec les mots, faisant sonner briques, ardoises et tuyaux.



Cinéma

Deux séances de cinéma dans la même journée, cela demande de l'organisation et de la bonne volonté car la cantine se déroulant dans la salle des fêtes avec les règles de la distanciation, il faut déménager les tables et les chaises, mais que ne ferait-on pas pour faire plaisir aux enfants ?

Le matin pour les maternelles a été projeté « Le Noël de petit lièvre brun » et 4 courts-métrages, de belles histoires d'animaux, racontées à l'aide de superbes images.

L'après-midi, « Le peuple loup », le conte merveilleux d'un petit chaperon roux avec une âme de loup, qui a subjugué les petits spectateurs des cours moyens.

C'est grâce à son partenariat avec Cinéligue, que la Municipalité a pu offrir ces séances de cinéma.





Des nouvelles de l'école (suite)

Rétrospective des « yeux et des étoiles »

C'est la suite du travail effectué par l'artiste Vincent Thiérier, en mai et juin 2021. L'exposition des portraits dans la cour de l'école que les enfants ont eux-mêmes collés, et la projection sur la scène du montage, lecture du texte par les participants à cette expérience artistique dans le cadre du « théâtre d'Anzin Hors les Murs » en collaboration avec Valenciennes Métropole. Merci à Julie et Héloïse de leur investissement.



Saint Nicolas

Le 7 décembre, pour respecter la tradition, Saint Nicolas a rendu visite à l'école et les enfants ont reçu les friandises offertes par la Municipalité (brioche, St. Nicolas en chocolat, calendrier de l'avent, clémentines, papillotes)

Les enfants de 3 à 14 ans, qui ne sont pas ou plus scolarisés à Estreux, étaient invités par courrier à donner une réponse pour une date précise. Si vous n'êtes pas inscrits dans le fichier population, nous ne vous connaissons pas, donc rapprochez-vous du secrétariat de Mairie.





Des nouvelles de l'école (suite)





Des nouvelles de l'école (suite)



Tableau interactif

La Municipalité a mis à disposition un tableau interactif qui est venu compléter avec les tablettes, l'accès au numérique pour les écoliers.



Octobre rose - Dépistage du Cancer du sein

Dans le cadre d'octobre rose, la Municipalité a souhaité organiser une séance de découverte du yoga à la salle des sports.

Malheureusement la professeure de yoga attendue, nous a fait faux bond.

Mais c'était sans compter sur la présence de Laura DI MUZIO, sportive de Haut niveau dans le monde du rugby, qui au pied levé, a improvisé une séance de renforcement musculaire pour la vingtaine de personnes présentes.

La Municipalité remercie tous les participants, adultes et enfants pour leur compréhension et leur participation dans la bonne humeur à cette séance improvisée.

La générosité de tous a permis de récolter 133,50€, somme qui a été remise à l'Association EMERA

Nous remercions particulièrement Laura DI MUZIO, pour avoir sauvé cette animation, pour sa gentillesse, sa bonne humeur et la compétence dont elle a fait preuve.



L'Association Gym Harmonie s'est associée à cet événement en portant du rose lors des séances de gymnastique du lundi et du jeudi avec Mégan l'animatrice



Exposition à la salle des fêtes

Une bien belle exposition les 27 et 28 novembre 2021 à la salle des fêtes avec les travaux de l'Atelier du Neufbourg et les peintres associés, la peinture sur soie de Michèle Guillot, les dessins de Patrice Vanicatte, les photos de Pascal Dubois.

Merci à Jocelyne Tempremant, Patricia Martin et Michèle Guillot pour avoir animé des ateliers de création de cartes, d'objets de Noël et la peinture sur soie.

Était aussi exposé le travail de Vincent Thiérion dans le cadre de son projet « les yeux et les étoiles » mené en collaboration avec l'école, la bibliothèque et la Municipalité.

La bibliothèque Municipale Jehan Froissart a vendu pour 90€ de documents dans le cadre de son désherbage annuel au bénéfice de l'école Donat Godin. (Pour répondre à l'interrogation d'utilisateurs des réseaux sociaux, le désherbage est le terme technique pour retirer des rayons, les livres les moins empruntés) – Ce montant a été donné en espèces le 29 novembre 2021 à Madame Mattart, directrice.





Après-midi récréatif

Samedi 4 décembre, la Municipalité offrait aux enfants du village ou inscrits à l'école d'Estreux un spectacle « La Forêt magique ». L'Histoire d'une petite fille appelée Yaëlle, monstrueusement hideuse qui pour échapper aux moqueries se réfugia dans la forêt de Rosaliande. Elle fit alors de merveilleuses rencontres et vécut de fabuleuses aventures, qui lui apportèrent tout ce dont elle avait toujours rêvé.

Un conte féerique mêlant magie, personnages flamboyants et chansons magnifiquement interprétées.

La comédienne, chanteuse, magicienne, aidée d'une costumière, s'est métamorphosée tour à tour en fée, Blanche Neige, Dame de Pique, Alice au pays des merveilles, sorcière, sans oublier le loup avec beaucoup d'habileté. Évidemment, l'histoire se termine bien, Yaëlle est devenue jolie et Benjamin s'est transformé en son prince charmant. La soixantaine de petits spectateurs présents, est repartie à la fin du spectacle avec un goûter composé de biscuits et d'une boisson.





Comme en 2020, le traditionnel banquet offert aux Aînés de 60 ans et plus dans l'année, n'a pu se dérouler dans la salle des fêtes. La Municipalité a choisi l'option de la distribution des repas au domicile sur inscription.

Sage décision, puisque de nombreux banquets ont été annulés ou reportés dans les communes voisines. Donc, samedi 20 novembre 2021, rendez-vous était donné aux 238 personnes inscrites pour la livraison des repas confectionnés par Monsieur Laurent LOTTIAUX, traiteur.

Seule contrainte, il fallait rester chez soi, car nous ne pouvions fixer d'heure précise de livraison, certains d'ailleurs étaient absents, heureusement des voisins complaisants, ont bien voulu réceptionner les repas. Les livraisons se sont étalées de 13h à 16h, effectuées par 5 élus dont Monsieur le Maire.

Le repas était composé de :

- Bouchée à la reine.
- Souris d'agneau désossée, sauce au thym, accompagnée de pommes de terre fermières, carottes vichy et poêlée de légumes verts.
- Bavarois aux deux douceurs : fraise et passion.

Une bouteille de crémant d'Alsace était offerte par foyer pour accompagner le repas.

Nous espérons à nouveau qu'en 2022, le banquet retrouvera la salle des fêtes pour un moment de convivialité.

Pour être invité, il faut avoir 60 ans dans l'année et être inscrit dans le fichier population de la commune.

Le Cadeau aux Aînés

Pour bénéficier du cadeau offert aux personnes âgées de 65 ans dans l'année et plus, il faut de même être inscrit dans le fichier population (s'assurer de cette inscription au secrétariat de mairie). Une invitation vous sera envoyée à laquelle il faudra répondre impérativement dans les délais prescrits (les commandes se limitent aux inscriptions).

204 cadeaux ont été distribués dimanche 12 décembre à la salle des fêtes de 9h à 12h.

Le cadeau était composé de : chocolats LINDT, de biscuits Delacre, d'une bouteille de Blanc de Blanc, d'une bouteille de vin de Bordeaux, tout cela dans un sac de toile offert par Valenciennes Métropole.

Pour information les cadeaux ne sont pas distribués aux personnes placées à l'extérieur.





Les événements du dernier trimestre 2021



Ciné et Soupe le 6 novembre

Séance de cinéma avec le film « Pourris, gâtés » et dégustation de soupe au potiron, (confectionnée par le Food truck « La belle Époque ») offertes aux Estreusiens sur inscription. Une quarantaine de personnes a répondu présent à l'invitation.



Le rallye dessins

Répondant à l'invitation de la Municipalité, des enfants et un adulte ont dessiné pour le plaisir, sur le thème du moment, Noël. Ces beaux dessins une fois plastifiés ont été accrochés en banderole sur la place du Marché. Merci à tous les participants.



L'heure du conte

Une heure du conte était proposée le mercredi 15 décembre par la bibliothèque : Pour plus de confort, La Mère Noël Patricia s'est installée sur la scène de la salle des fêtes. Une quinzaine d'enfants ont répondu présent.



Concours des Maisons fleuries 2021

Nous remercions les 9 participants dont seulement 2 étaient inscrits dans la catégorie façades, fenêtres et murs. L'année prochaine si le concours est renouvelé, il n'y aura plus qu'une seule catégorie : maison avec jardin. Le passage du jury en juin a donné les résultats suivants pour les 3 premiers :

1. Monsieur Yoann HEGO, 49A, rue Jean Jaurès.
2. Madame Monique MAURICE, 8 rue du Maréchal Leclerc.
3. Monsieur Jean-Claude LECOEVRE, 7 rue du Plein Champ.

Puis par ordre alphabétique : M^{me} Paulette ARMAND, M. Frédéric BAILLEUX, M^{me} Isabelle CAZIN, M^{me} Laurence GERIN, M^{me} Joëlle MORELLE, M. Jean-Pierre ZACZYK.

Des bons cadeaux valables au Bouquet Campagnard de Saultain et des fleurs ont été offerts à chaque participant.





Les événements du dernier trimestre 2021 (suite)



11 Novembre

Pour commémorer l'armistice de 1918, un dépôt de gerbe, tout simplement au Monument aux Morts, sans rassemblement.



Informations

Derniers chiffres de l'INSEE : Population légale au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 (après parution préalable du décret d'authentification au Journal Officiel).

- Population municipale 959
- Population comptée à part 33
- Population totale 992

Inscription sur les listes électorales :

Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les législatives les 12 et 19 juin 2022.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la Loi de Juillet 2016, appliquée en 2019).

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022.

Il est possible pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public. L'inscription en ligne se généralise. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

Le secrétariat de mairie peut aussi prendre votre inscription sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00. Renseignements au 03.27.25.84.29.

Rénovation :

Rouillées ou devenues illisibles plusieurs plaques de rues ont été changées.



Bibliothèque Jehan Froissart

Par délibération le Conseil Municipal a adopté la gratuité pour l'emprunt des livres de la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2022. Un règlement encadrera désormais les prêts.





Les événements du dernier trimestre 2021 (suite)



Le marché hebdomadaire devient mensuel

Après réflexion, le Conseil Municipal a modifié la fréquence du marché pour 2022. Merci de bien vouloir retenir les dates : le dimanche sur la place du Bosquet de 9h à 12h.

- 23 janvier puis tous les 2^{èmes} dimanches du mois
- 13 février
- 13 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 11 septembre
- 9 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre

Nous remercions tous les commerçants qui ont assuré par leur présence depuis le mois de mai la vie du marché ainsi que les visiteurs fidèles qui ont répondu présent.



Le marché de Noël le 12 décembre en présence du Père Noël

Belle affluence ce jour-là, conjugué avec la distribution des colis aux Aînés, de nombreux visiteurs ont honoré de leur présence les commerçants installés :

- Boucherie : M^{me} Roger de la Ferme du Grand Porche.
- Produits laitiers : M^{me} Delattre.
- Atlas pâtisseries orientales, La Gourmandise, Les délices de Tyracoon.
- Bazar : Monsieur ETHUIN.
- Les Ateliers d'Osiris.
- Maraîcher Monsieur Lefetz.
- L'Association des Parents d'Elèves : Décoration, vin et chocolat chauds, Jacinthes.
- Monsieur Cottrez, poulets rôtis, pommes de terre.
- Le Food Truck, la Belle Époque.



Une bourse aux jouets bien réussie !

Le dimanche 5 décembre 2021 avait lieu la première bourse aux jouets organisée dans notre commune.

Installés dans la salle des fêtes en respectant un sens de circulation et la distanciation (COVID oblige), la vingtaine de particuliers inscrits pour cette bourse, proposait à la vente jouets et vêtements d'enfants.

L'Association des Parents d'élèves d'Estreux (APE) était chargée de désaltérer visiteurs et exposants.

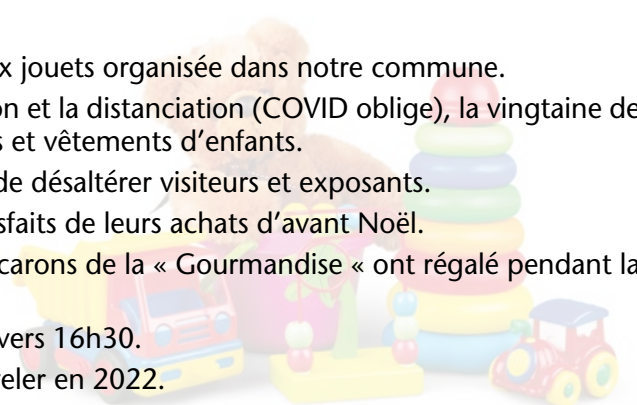
Les visiteurs nombreux au cours de la matinée, sont repartis satisfaits de leurs achats d'avant Noël.

Les fameux burgers du Food truck « la Belle Époque » et les macarons de la « Gourmandise » ont régalé pendant la pause méridienne.

L'après-midi étant plus calme, chacun des exposants est reparti vers 16h30.

Une première édition prometteuse, que nous souhaitons renouveler en 2022.

Merci à tous les participants.





Etonnantes Unions, oui, mais...



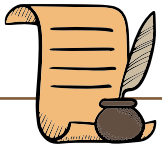
Nous avons découvert (Bulletin Municipal N°130 d'octobre 2021) l'étonnant mariage à Estreux, le 2 novembre 1800, de Nicolas Dominique CARLIER (20 ans) avec Augustine DUFOUR (69 ans) suivi, quatre jours plus tard, de celui de Pierre Joseph WUILLAY (19 ans) avec Marie Thérèse LESAGE (55 ans). Quelle mouche avait donc piqué ces jeunes hommes pour entrer dans de telles unions ? Peut-on y voir la flèche malicieuse de Cupidon, le dieu de l'amour, ou l'œuvre de la cupidité consistant à accumuler biens et fortunes ? Ou alors ?...

Nous sommes à la veille du XIX^{ème} siècle. La Révolution puis le règne de l'empereur Napoléon se montrent gourmands en jeunes recrues indispensables aux armées, lesquelles verront, durant 25 ans, la France affronter l'Europe en d'épuisantes guerres. Pour y fournir, la Loi Jourdan instaure la conscription militaire. Cette méthode remplaçait l'engagement moyennant argent et belles promesses des sergents recruteurs de l'Ancien Régime, puis les enrôlements massifs et réquisitions de ceux qu'enthousiasmait la Révolution.

En effet, se basant sur la Constitution de 1795, cette loi du 5 septembre 1798 édicte, en son article 1^{er} : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie » Autre innovation, elle établit (article 3^{ème}) que « L'armée de terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription militaire ». Celle-ci concerne « tous les Français depuis l'âge de 20 ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus » et précise (article 19) qu'ils « sont nominativement enrôlés et ne peuvent se faire remplacer ». Toutefois, des exemptions sont prévues, entre autres pour les mariés, et les veufs ou divorcés ayant des enfants. Par ailleurs, c'est à chaque municipalité que revient la tâche particulièrement ingrate de dresser la liste des conscrits.



De ce fait, la seule échappatoire résidait dans le mariage ; encore fallait-il trouver rapidement « chaussure à son pied », ou alors s'engager dans une union légitime où ne parlerait que la raison, tout en ménageant l'avenir. Après tout, ne s'agissait-il pas essentiellement de franchir le vingt-cinquième anniversaire ? Ce terme passé, deux solutions s'offraient aux jeunes hommes : le divorce, introduit en France par la loi du 20 septembre 1792, qui pouvait se motiver par « la simple allégation d'incompatibilité



Etonnantes Unions, oui, mais...

d'humeur ou de caractère », ce qui n'était pas encore dans l'air du temps, ou une sorte de « mariage blanc » en conjecturant sur la durée de vie d'une conjointe déjà avancée en âge.

S'ouvrit alors l'ère des mariages arrangés, qui dura peu. En effet la loi du 8 mars 1800, tout en mobilisant 60 000 nouvelles recrues, ouvrait la possibilité du remplacement qui inaugurerait un nouveau terrain de chasse, si l'on peut dire, où les jeunes fortunés avaient la part belle. Après les fausses hyménées vinrent donc les vrais contrats de substitution, moyennant monnaie sonnante et trébuchante. Voici, repris in extenso, le contrat liant deux Estreusiens.

Par devant PICART et son collègue⁽¹⁾, notaires impériaux établis près la Cour d'appel des départements du Nord et du Pas-de-Calais à la résidence de Douai soussignés, fut présent Félix Reneld CARLIER, journalier, demeurant à Estreux, arrondissement de Valenciennes, né audit Estreux et fils majeur de Victor Hubert et Marie Joseph DELANCE, de ladite commune, ledit comparant taille d'un mètre sept cent vingt-six millimètres, cheveux et sourcils châtons, yeux gris, front dégagé, nez épaté, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, plein et coloré ⁽²⁾ lequel s'engage volontairement et de gré à gré, à effet de remplacer et substituer aux armées le Sieur Placide Joseph LEVECQ ⁽³⁾ conscrit de l'an quatorze de la commune dudit Estreux, fils de Bonaventure LEVECQ, fermier, demeurant audit Estreux et d'Adélaïde LEMAIRE.

Ledit CARLIER restera fidèlement attaché aux drapeaux pour ledit LEVECQ fils, tout le temps demandé à effet d'y faire le service en brave militaire ; pour quoi ledit LEVECQ comparant tant en son nom qu'en celui de ses père et mère par qui il fera ratifier les présentes, promet et s'engage de payer audit CARLIER une somme de douze cents francs écus, une fois, qui lui sera comptée aussitôt son congé obtenu ⁽⁴⁾, pour et en place dudit LEVECQ. En conséquence, il devra, pour toucher cette somme, représenter ledit congé en bonne et due forme, et dans le cas de mort dudit CARLIER sous les drapeaux ou aux armées ⁽⁵⁾ en faisant ledit service, ladite somme serait comptée comme il est dit ci-dessus à ses héritiers légaux.

Les intérêts conventionnels de ladite somme seront payés chaque année audit CARLIER à raison de huit pour cent, sans retenue, pourquoi il devra aussi représenter le certificat de sa présence au Corps sur le vu duquel il sera payé au porteur d'icelui lesdits intérêts jusqu'au remboursement de ladite somme pour sûreté de laquelle somme et de ses intérêts, il sera au besoin donné des sûretés audit CARLIER dans l'acte qui ratifiera les présentes.

Fait et passé audit Douai en l'étude le treize brumaire an quatorze et a, ledit LEVECQ, signé après lecture avec les notaires susdits à la minute ⁽⁶⁾ des présentes qui demeurera à PICART l'un deux, ledit CARLIER ayant déclaré ne savoir écrire de ce interpellé par lesdits notaires lecture faite.

Au bas, était enregistré à Douai le treize Brumaire an quatorze ⁽⁷⁾ folio 71 n° case 2. Reçu douze francs de dixième en sus.

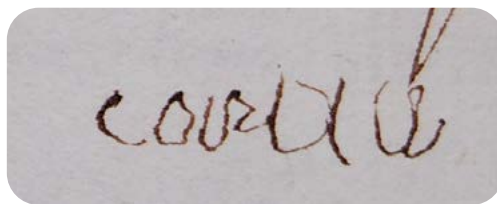


Etonnantes Unions, oui, mais...

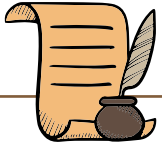
Signé DESPRES ⁽⁸⁾ et PICART. (Seul PICART signe la grosse gardée dans nos archives).

Que devinrent les deux protagonistes de ce contrat ? Placide LEVECQ, aîné des 11 enfants de Bonaventure LEVECQ, le puissant censier de la ferme de l'Abbaye Saint-Jean de Valenciennes, fit, toute sa vie, profession de cultivateur. Épousant Henriette DEHAYNIN le 4 août 1813, ils fondèrent une famille frappée par la malédiction : naissance de jumeaux, l'un mort-né, l'autre qui vécut 15 jours, puis de Louis François mort en 1818 à l'âge de 3 ans et, finalement, de Bonaventure qui décéda à Estreux en 1851 âgé de 33 ans marié sans enfant. Henriette étant décédée en 1821 à 29 ans, Placide mourut en 1867 à Estreux, âgé de 82 ans, après 46 ans de veuvage sans descendants et sans autre alliance.

Quant à Félix Reneld CARLIER, il s'était marié le 10 juillet 1805 avec Catherine BAILLEUX lorsqu'il contracta son engagement. Il ne connut ni la gloire ni les périls sur les champs de bataille napoléoniens car on le retrouve manouvrier ou couvreur en paille lorsqu'il vient déclarer en mairie la naissance de chacune de ses 6 filles entre 1806 et 1815. Chaque fois, il dit ne pas savoir écrire, ce que confirme la tentative de signature au décès de sa fille de 3 ans, Florentine, le 12 novembre 1810. Par la suite, cette famille disparaît totalement de nos registres estreusiens.



1. Il fallait alors l'intervention de 2 notaires pour authentifier un acte.
2. La description aidait à l'identification en cas de désertion.
3. Riches et puissants, les LEVECQ s'unirent par mariage aux propriétaires terriens qui avaient racheté les biens de l'Église saisis sous la Révolution.
4. Lequel surviendrait quand la classe d'âge de Placide LEVECQ serait renvoyée dans ses foyers.
5. De nombreux soldats mouraient dans les hôpitaux des suites de blessures, mais aussi de « fièvre maligne » (typhoïde, typhus) et de tuberculose.
6. C'est l'original de l'acte, les copies étant appelées des « grosses »
7. 13 Brumaire an XIV : 4 novembre 1805
8. Vraisemblablement le second notaire.



Amusons-nous, retour aux sources.

Notre belle langue française est d'une richesse de vocabulaire que tend à nous faire oublier l'emploi de quelques milliers de mots courants pour nous exprimer au quotidien.

Ainsi, à titre d'exemple, pour peu qu'on aille pêcher dans le passé, si l'on s'en tient aux noms des peuples qui nous entourent, on peut appeler les Anglais des Britanniques, les Norvégiens et Suédois des Scandinaves, les Hollandais des Bataves, les Allemands des Germaniques, les Suisses des Helvètes, les Espagnols des Ibères, les Portugais des Lusitaniens, les Grecs des Hellènes, les Libanais et Syriens des Levantins (pays du Soleil Levant, par rapport à l'Europe), les Marocains, Algériens et Tunisiens des Maghrébins (du mot Maghreb qui signifie le Couchant, l'Ouest, par rapport à l'Arabie) etc.

Mais, pour certains, totalement abandonnés de notre langage usuel, les voici relégués dans les fosses de l'oubli, à tel point que les employer paraîtrait prétentieux et poserait même question : de qui parle-t-on ?

Quant à nous, habitants de l'Hexagone, ne sommes-nous pas des Gaulois, comme s'est amusé à le rappeler notre Président de la République dans un propos tenu le 29 août 2018 devant la Reine de Danemark, Margrethe II ? Gaulois, et fiers de l'être !!





Nos joies - nos peines



- Lenny CHARLES LENNE, le 31 octobre 2021 à Valenciennes, 21 rue Roger Salengro.



- Le 30 octobre 2021, Madame Corinne SAUVAGE et Monsieur Vincent BARROIS, 10 rue Abbé Delbecque.

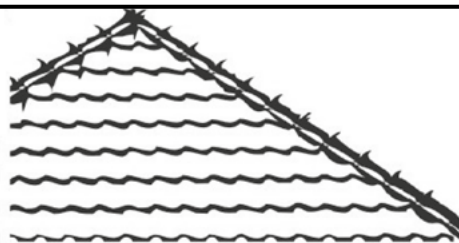


- Le 15 décembre 2021 à Valenciennes, Monsieur Robert TEINTE, à l'âge de 86 ans, 12 rue Guynemer
- Le 26 décembre 2021 à Estreux, Monsieur Georges VANAUBERG, dans sa 79^{ème} année, 12 rue Abbé Delbecque

Nos sincères condoléances aux familles des défunts et particulièrement à celle de Monsieur Georges VANAUBERG qui, avec ses collègues ouvriers communaux Roland et Marcel, a rendu de précieux services à notre village;

LOTTIAUX
FRÈRES

**COUVERTURE
ZINGUERIE
CHARPENTE TRADITIONNELLE
AGREE DESAMIANTAGE**



132 C Rue Berthelot 59860 Bruay sur Escaut
Tél : 06 30 92 15 02 ou 06 62 98 32 29 ou 09 81 98 82 80

DUBOIS TP

Entreprise familiale depuis 1956

- ENROBÉS, PAVÉS
- CLÔTURES ACIER & BÉTON - GABIONS - MURS DE SOUTÈNEMENT
- TERRASSEMENT & DÉMOLITION
- ASSAINISSEMENT

**DEVIS ET CONSEILS
GRATUITS !**

59990 SEBOURG • 06.71.08.98.76
dubois@duboistp.fr • www.dubois-tp.com

ICI

**ENCART PUBLICITAIRE LIBRE !
CONTACTEZ NOUS
SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS.**

**MATÉRIEL MÉDICAL
COULON-DELPLACE**

2, rue des Frères Lumière - SAINT-SAULVE

Tél. 03 27 42 92 47

Fax 03 27 29 27 95

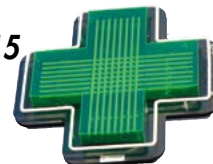
pciecoulondeplace@orange.fr

ouvert du lundi au vendredi

de 8H15-12H15 et 13H45-19H15

le samedi

de 8H15-12H15 et 13H30-17H



Lorsque votre audition est en cause...

Centre d'Acoustique Médicale
Optique SUIN Surdit 

34, rue de Paris - face à la Poste - B.P. 254 - 59300 VALENCIENNES
Tél. 03.27.28.20.10 - Fax 03.27.28.20.12 - laurent.suin@wanadoo.fr



AU BOUQUET CAMPAGNARD
Tél. 03.27.36.45.99

**Horticulteur
Fleuriste
Tout l'Art floral
Transmission Florale**

150, Avenue Henri-Barbusse - 59990 SAULTAIN



garagemoretti@hotmail.com

Jenlain
79 Route Nationale

Rémi Moretti

- RÉPARATIONS ET ENTRETIENS TOUTES MARQUES
- CARROSSERIE/PEINTURE
- ACHAT/VENTE VÉHICULE

09 86 17 48 20



market

TÉL. 03 27 45 65 80

**Spécialiste des produits frais
et des prix discount !**

**Avenue Henri Barbusse
59770 MARLY**

Ouvert
vendredi & samedi de 8h30 à 20h
du lundi au jeudi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 9h à 12h30

DRIVE



Électricité Générale

Installation - Dépannage Neuf et Rénovation

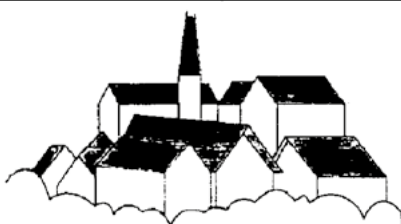
Alarme - Réseaux informatiques

mail : contact.ajlelectricite@gmail.com

Hervé LEJEUNE

24 rue de l'Abbé Delbecque - 59990 ESTREUX

Tél. 09.82.32.80.81 - Port : 07.61.29.50.82



S.A.R.L.

Paulo & Fils

PLOMBERIE - SANITAIRE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MAÇONNERIE - CARRELAGE - RESTAURATION DE FAÇADE

1, rue Maurice Thorez - 59990 ESTREUX - Tél. 03.27.36.43.12 - Port. 06.07.01.44.02